

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RÉSEAU SUDLIB

The logo for SudLib, featuring the word 'Sud' in yellow and 'Lib' in blue, with a stylized blue shape behind it.

Article 1 - PRÉPARATION DU VOYAGE

Le voyageur est invité à acheter son titre de transport à l'avance dans un point de vente du réseau. A défaut et pour ne pas se trouver en infraction, il pourra acheter un titre de transport auprès du conducteur, sous réserve d'avoir l'appoint.

Article 2 - VALIDATION DU TITRE DE TRANSPORT

Une fois monté dans le bus, le voyageur doit obligatoirement valider son titre de transport et le conserver jusqu'à sa descente du bus. À tout moment le voyageur doit être en mesure de justifier de sa situation. En cas d'infraction à la réglementation applicable au transport urbain, les contrôleurs sont assermentés pour dresser un procès-verbal, percevoir le montant de l'indemnité et au besoin relever l'identité du voyageur en situation irrégulière.

Article 3 - RÈGLES DE CIRCULATION

La montée dans les bus s'effectue obligatoirement par la porte avant. Il est demandé aux voyageurs d'avancer vers le fond du véhicule afin de ne pas gêner la montée des autres voyageurs.

La descente s'effectue par la porte arrière après avoir demandé suffisamment tôt l'arrêt à l'aide des boutons disposés à cet effet dans les véhicules, à défaut au conducteur.

Après la descente, les voyageurs ne doivent s'engager sur la chaussée qu'après le départ du véhicule, et seulement après s'être assurés qu'ils peuvent le faire en toute sécurité.

Pour des raisons de sécurité, la montée et la descente sont interdites en dehors des arrêts officiels.

Article 4 - RÈGLES DE VIE

De manière générale, le voyageur évitera de troubler par son comportement la quiétude des autres passagers et l'attention du conducteur ; il évitera aussi de porter atteinte au matériel roulant et ses accessoires.

A ce titre, il est notamment interdit de :

- fumer
- consommer des boissons alcoolisées
- provoquer toute nuisance sonore perturbant le voisinage
- salir, dégrader le matériel, les équipements accessoires de transport

Article 5 - CONTRÔLES

Tout voyageur se trouvant en infraction avec les dispositions du présent règlement pourra être verbalisé par un agent assermenté du réseau SudLib. En cas de constatation d'une infraction par l'agent, un procès-verbal d'infraction est rédigé sur présentation d'un justificatif d'identité.

Article 6 - PLACES PRIORITAIRES

Dans chaque véhicule, certaines places assises sont identifiées et réservées aux personnes prioritaires à savoir les mutilés et invalides de guerre, mutilés et invalides du travail et civils, les personnes à mobilité réduite, les femmes enceintes ou personnes accompagnées d'enfants en bas âge, les personnes âgées. Lorsque ces places sont inoccupées, elles peuvent être utilisées par d'autres voyageurs à condition que ces derniers les cèdent immédiatement aux ayants-droits s'ils en font la demande.

Article 7 - ANIMAUX DE COMPAGNIE

En règle générale, les animaux sont interdits sur le réseau SudLib. Sont tolérés à bord des véhicules :

- Les animaux domestiques de petite taille, enfermés dans des cages ou paniers, à condition que cela ne constitue aucune gêne, ni aucun danger pour les autres voyageurs et qu'ils n'occupent pas une place à part entière. Ces animaux ne doivent cependant pas être inscrits au classement officiel des animaux dangereux.
- Les chiens guides d'aveugle ou d'assistance tenus par un harnais spécial et dispensés de l'obligation d'une muselière, accompagnant les personnes titulaires d'une carte d'invalidité. Le propriétaire demeure responsable des dommages et dégradations causés par son animal.

Article 8 - ACCIDENTS ET INCIDENTS DANS LE BUS

Tout accident corporel survenu à un voyageur à l'occasion de son trajet dans le véhicule, à sa montée ou descente, devra être immédiatement signalé au conducteur. Aucune demande ultérieure ne sera admise.

Article 9 - RÉCLAMATIONS

Toute réclamation pourra s'effectuer au siège de l'entreprise Unité Sud Transport :

UNITE SUD TRANSPORT Ensemble Zozime La Laugier - Chemin La Simon 97215 RIVIERE SALEE

TOUTES LES INFORMATIONS SUR

WWW.SUDLIB.FR OU AU  **N° Vert 0 800 300 319**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

The logo for martiniquetransport, featuring the letters 'mt' in a stylized blue and green font, with the full name 'martiniquetransport' below it.